

AVIS CESEC N°2018-09¹

Relatif à

La feuille de route Pacte pour la Jeunesse

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 06 avril 2018 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *la feuille de route pacte pour la jeunesse* ;

Après avoir entendu Madame Lauda GIUDICELLI, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes ;

Sur rapport de Madame DUBREUIL Hélène, pour la commission éducation, formation, jeunesse ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 24 avril à Ajaccio,**

Le Pattu pè A Ghjuventù concerne l'approche par la Collectivité de Corse de la jeunesse insulaire. Il prend en compte ses aspirations, ses problématiques ainsi que la place qu'elle occupe dans la construction de la société corse. Il s'agit d'offrir - à chacune et à chacun des près de 53.000 jeunes ayant entre 15 et 30 ans qui vivent sur notre territoire - les mêmes chances et les mêmes opportunités de s'épanouir, de se construire, de réussir sa vie, aussi bien personnelle que professionnelle.

LE CESEC émet les remarques et l'avis suivant

Le rapport qui lui est présenté est très important. Il lui permet de le considérer comme un projet novateur pour pallier les difficultés d'une bonne partie de notre jeunesse.

Il ressort de ce rapport une méthodologie nouvelle qui ouvre à de nombreuses pistes de réflexions. Il suscite des questions précises concernant les futures actions à mettre en œuvre.

¹ Avis 2018-09 voté à l'unanimité (40 voix pour)

- le décrochage scolaire commence souvent bien avant 15 ans. Une réflexion affirmée dans ce domaine serait la bienvenue afin d'identifier plus précisément les causes ;
- la précarité des étudiants et notamment la question de l'accès aux soins et autres nécessités incontournables, car peu d'entre eux possèdent une mutuelle. Le développement d'associations caritatives ne devrait pas être le seul palliatif ;
- concernant la priorité n°5 « favoriser l'engagement citoyen », le CESEC demande d'élargir le dispositif « Ghjovani in mossa » aux projets individuels ou collectifs à finalités caritatives et, de préciser les modalités (durée, nature de l'engagement...) du contre-don qui sera demandé aux bénéficiaires dans le cadre du dispositif « Prima strada » ;
- face aux addictions, aux conduites à risques, aux avortements, au recensement croissant d'anorexiques, de suicides, on ne peut qu'être favorable à au Pacte de la jeunesse qui nous est présenté ;
- la mise en place d'un comité de suivi sur les déficiences signalées serait judicieuse ;
- s'agissant des formations dispensées et proposées à nos jeunes, le CESEC signale que celles-ci, à terme, ne mènent pas à de réels emplois qualifiés et permanents ;
- le problème des familles qui s'éloignent du milieu urbain, en raison du coût élevé de l'immobilier. Rappelons que près de 70 000 personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté en Corse ;
- la nécessité d'établir un bilan recensant les problématiques contextuelles de la jeunesse, dont celle inhérente à la famille, notamment en ce qui concerne les familles monoparentales qui obligent fréquemment le parent en charge de filiation, à contracter des emplois précaires et souvent successifs, ce qui impacte également l'éducation des enfants.

Le CESEC relève quelques exemples d'archétypes nocifs : ceux issus du monde des voyous, ou dans un registre plus positif, l'attraction et l'admiration des jeunes envers des célébrités sportives ou artistiques. D'autres dangers peuvent être rencontrés comme celui de l'appât du gain facile et/ou de l'approche des dealers.

La lutte contre la drogue doit être un des engagements prioritaires.

Le CESEC mentionne qu'entre autres pistes, il serait utile de développer pour notre jeunesse, l'intérêt d'une formation à l'écologie et aux métiers de l'environnement, d'une formation aux métiers de l'architecture et du cadre de vie, ainsi qu'une approche du monde économique.

Les conseillers signalent que l'éducation artistique est dispensée d'une façon irrégulière.

Présente en classes du primaire, elle l'est moins dans le secondaire, et tend à se raréfier dans l'enseignement supérieur, sauf dans certaines filières spécialisées comme les filières « Arts appliqués », « cinéma », STAPS.

D'une manière générale, le mal à vivre des jeunes est décelé bien tardivement. De nos jours, sur notre territoire, plus de 1000 adolescents sont suivis par un psychologue.

Le CESEC fait remarquer qu'il pourrait paraître judicieux de cibler les formations préprofessionnelles et professionnelles en fonction des intérêts économiques de notre territoire en intégrant les problématiques de la mobilité professionnelle et du principe de l'offre et de la demande.

Les pratiques des activités sportives et de loisirs tant dans le rural que dans les zones urbaines, sont à entretenir en permanence.

Recenser l'inadaptation de certaines filières de formation et la nécessité de les rendre plus accessibles, représente une piste valable. Cela impliquerait entre autres, le développement de l'apprentissage, des métiers de service à la personne et une valorisation de l'artisanat. Les formations en bivalence déjà pratiquées sont à développer et seraient également une solution.

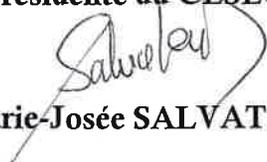
Le CESEC mentionne que ce pacte répond à un besoin évident de recensement de la situation de la jeunesse.

Le CESEC signale l'urgence d'apporter une meilleure lisibilité des politiques publiques à destination des jeunes, qui ignorent souvent les dispositifs dont ils pourraient bénéficier.

Le CESEC souligne le fait qu'il faudra mettre en synergie toutes les structures et les outils avec l'ensemble des professionnels et les associations en créant, entre autres dispositifs, un observatoire de la jeunesse.

Le CESEC émet un avis favorable à la mise en œuvre du dispositif « Pattu pè A Ghjuventù ».

La Vice-présidente du CESEC de Corse,


Marie-Josée SALVATORI